



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9154^e séance

Mardi 18 octobre 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Biang	(Gabon)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Moran
	Kenya	M ^{me} Mbabu
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/731)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/731)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/731, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

M. Wane : Je suis reconnaissant au Conseil pour l'opportunité qui m'est donnée de l'informer une nouvelle fois sur la situation au Mali. Je voudrais, dès le départ, vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, pour votre appui continu à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Étant donné que les membres ont le rapport du Secrétaire général (S/2022/731) devant eux, je vais centrer mes propos sur les principaux développements et les efforts déployés par la Mission depuis le mois de juin.

Tout d'abord, et ainsi que cela est noté dans le rapport du Secrétaire général, à la suite de l'accord obtenu au début du mois de juillet entre le Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le calendrier de la transition, des avancées notables ont été réalisées en ce qui concerne la préparation des élections. Dans la perspective de la tenue du référendum constitutionnel, prévue en mars 2023, la commission chargée de la rédaction du projet de constitution, qui a commencé ses activités fin

juin, a organisé une série de consultations avec un large éventail de parties prenantes maliennes en juillet et en août. Ce travail a abouti à la présentation, le 11 octobre, de l'avant-projet de constitution au Président de la Transition. Ce projet s'appuie sur les recommandations des Assises nationales de la refondation, mettant l'accent sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

L'avant-projet prévoit également la mise en place d'un parlement bicaméral, avec la création d'un haut conseil de la nation, et reconnaît les modes alternatifs de règlement des différends, autant de dispositions qui faciliteront grandement la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, de 2015, issu du processus d'Alger. Il est prévu que l'avant-projet de constitution soit adopté par le Conseil des ministres vers la fin du mois de novembre, avant d'être soumis à référendum.

À la suite de l'adoption de la loi électorale en juin et de sa promulgation subséquente, des mesures ont également été prises pour mettre en place l'organe unique de l'Autorité indépendante de gestion des élections. Les 15 membres du collège de cette autorité ont été officiellement nommés le 12 octobre. Le collège va maintenant procéder à l'opérationnalisation des différentes structures nationales, régionales et locales ainsi que des unités de coordination au sein des missions diplomatiques et consulaires du Mali à l'étranger.

Je voudrais aussi ajouter que le mécanisme de suivi du chronogramme des réformes politiques et électorales qui implique la partie malienne, un certain nombre de ministres, y compris M. Diop, et les partenaires multilatéraux concernés, CEDEAO, Union africaine et MINUSMA, est maintenant pleinement opérationnel, tant au niveau technique que politique. Son comité de pilotage s'est réuni jusqu'ici quatre fois, la dernière réunion ayant eu lieu le 13 octobre.

Ces avancées sont donc louables, mais il est aussi évident que la réussite du processus électoral dépendra d'une multitude de facteurs, notamment la disponibilité de ressources financières et logistiques et l'évolution de la situation sécuritaire, qui a une incidence sur toutes les étapes du cycle électoral. Le renforcement de l'inclusivité du processus sera également important et, sur ce dernier point, il convient de mentionner qu'entre juillet et octobre, le Gouvernement malien a organisé six consultations avec les partis politiques et la société civile sur différents aspects du processus électoral. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies sont activement impliquées dans le soutien au processus

électoral, apportant un soutien technique et logistique important et participant au mécanisme de suivi. Un plan de soutien électoral intégré pour le cycle électoral 2020-2024 est en cours de finalisation.

Depuis le mois d'août, le processus de paix a connu une évolution encourageante. La réunion de haut niveau décisionnelle, longtemps attendue, s'est tenue au début du mois d'août et a abouti à l'approbation de la proposition du Gouvernement d'intégrer 26 000 combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes et dans d'autres structures de l'État malien. La réunion au niveau décisionnel s'est également accordée sur la marche à suivre pour les réformes institutionnelles requises pour la mise en œuvre de l'Accord. Par la suite, le Comité de suivi de l'Accord a tenu deux réunions, une session ministérielle le 2 septembre sous la présidence du Ministre Lamamra, de l'Algérie, et une session ordinaire le 11 octobre, marquant ainsi la reprise du fonctionnement de cette structure indispensable au dialogue entre les parties maliennes, et à l'interaction entre elles et la médiation internationale.

Je voudrais aussi ajouter que trois des quatre sous-comités du Comité de suivi de l'accord ont également repris leurs travaux. Le dernier comité devrait se réunir incessamment. Deux mesures sont en train d'être prises pour assurer le suivi des décisions de la réunion au niveau décisionnel, avec un accent particulier sur l'opérationnalisation de la commission ad hoc chargée de formuler des recommandations sur la gestion au cas par cas des cadres de niveau des mouvements signataires, y compris en relation avec la question de la chaîne de commandement. Les termes de référence de cette commission ont été approuvés et ses membres devraient être nommés incessamment. La réussite des travaux de cette commission ouvrira la voie au lancement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) global.

Parallèlement, la MINUSMA et les deux commissions maliennes chargées respectivement du processus de DDR et de l'intégration ont effectué des visites dans les régions pour évaluer les conditions logistiques et techniques nécessaires pour le lancement du processus de DDR global. Je dois ajouter ici que ces visites ont été particulièrement bien accueillies, tant par les autorités locales que par les populations locales.

Ici aussi, s'agissant du processus de paix, la MINUSMA est activement impliquée aux côtés des autres membres de la médiation internationale, dont le chef de file est l'Algérie. Outre la surveillance continue

du cessez-le-feu, la Mission fait usage de ses bons offices et apporte un appui technique, logistique et financier significatif à la mise en œuvre du processus de paix.

Enfin, s'agissant de la situation dans le centre du Mali, le Gouvernement malien a adopté le 24 août une stratégie de stabilisation de cette région. Comme les membres le savent, il s'agit là d'une demande formulée de longue date par le Conseil de sécurité. La stratégie s'articule autour de quatre axes : paix, sécurité et cohésion sociale ; gouvernance et justice ; relèvement économique et humanitaire et enfin, communication et coopération. En plus du soutien que nous avons apporté à l'élaboration de la stratégie, la MINUSMA s'est employée à adapter ses activités aux priorités énoncées dans la stratégie. Une cartographie de nos activités à ce jour montre que plus de 100 projets, certains achevés, d'autres en cours ou d'autres planifiés, sont en phase avec la stratégie du Gouvernement couvrant des domaines tels que la formation, la réhabilitation des infrastructures, la réconciliation et la promotion de la cohésion sociale.

Il convient également de noter que les autorités de transition sont en train de mettre en œuvre un programme beaucoup plus ambitieux de réformes, conformément aux recommandations des Assises nationales, en vue d'améliorer la gouvernance au Mali. Comme les membres le savent, les défis ou les déficiences en termes de gouvernance, qui datent de plusieurs années, sont au cœur de la crise que connaît le Mali. Nous envisageons de travailler étroitement avec le Gouvernement, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour voir comment est-ce que nous pourrions soutenir cet agenda global de réforme.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les faits nouveaux que je viens de mettre en lumière se produisent dans un contexte très difficile sur le plan de la sécurité, de la situation humanitaire et des droits humains, avec de graves conséquences pour les civils dans de vastes parties du pays. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, la sécurité reste précaire dans le centre du Mali et dans la zone des trois frontières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Depuis mars, on constate une intensification marquée des activités des éléments extrémistes affiliés à l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) et au Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) dans les régions de Ménaka et de Gao. Les groupes extrémistes tirent profit des vides sécuritaires que les forces maliennes essaient de combler ; ils luttent pour le contrôle des territoires tout en prenant pour cible tant les forces maliennes que les effectifs de la MINUSMA.

Dans ce contexte, la MINUSMA s'efforce de mieux protéger les civils, en gardant à l'esprit que c'est à l'État que la responsabilité principale incombe à cet égard. À Ménaka, par exemple, depuis mon dernier exposé au Conseil, en juin (voir S/PV.9061), la Mission a renforcé sa présence en redéployant une compagnie initialement basée à Ansongo, ce qui a permis d'augmenter le nombre de patrouilles terrestres dans la ville et ses environs, en étroite coopération avec les Forces armées maliennes, tandis que des opérations similaires sont menées par la composante Police de la MINUSMA. Les moyens aériens armés basés à Tombouctou sont également mobilisés pour des vols de dissuasion au-dessus de la région, ainsi que dans la zone de Gao, afin d'amplifier notre réponse collective face aux conditions de sécurité.

D'autres mesures ont trait au déploiement de patrouilles de longue distance, y compris, actuellement, dans la zone de Talataye, le cercle d'Ansongo et la région de Gao, ainsi qu'à l'activation d'équipes intégrées, comme le 5 septembre, par exemple, lorsque le Chef du bureau de Gao a conduit une mission dans la ville d'Ansongo, dans la région de Gao, afin d'évaluer la situation humanitaire dans la zone, suite aux menaces de l'EIGS. En septembre, la MINUSMA a également mené quatre vols de renseignement, de surveillance et de reconnaissance au-dessus de la zone de Talataye, afin d'identifier les endroits où des déplacés sont bloqués après les affrontements du 6 septembre entre l'EIGS et le JNIM. Cela étant dit, force est de reconnaître que les besoins sur le terrain éclipsent les capacités dont dispose la MINUSMA sur ses moyens actuels. Les conditions de sécurité qui prévalent dans les régions de Ménaka et de Gao font ressortir la nécessité d'une coordination accrue entre la MINUSMA et les forces maliennes. En outre, elles soulignent également qu'il est urgent de mener à bien le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de déployer l'armée reconstituée, car cela améliorera considérablement la capacité de l'État malien de relever les défis actuels.

Dans le centre du pays aussi, la situation en matière de sécurité reste fragile. Bien que les Forces de défense et de sécurité maliennes continuent d'exercer une pression sur les groupes affiliés au JNIM, les éléments extrémistes sont toujours en mesure de se livrer à des attaques coordonnées contre les Forces armées maliennes, de saboter les infrastructures et de terroriser les communautés locales par des attaques de représailles. Citons à titre d'exemple les attaques coordonnées menées en juillet contre les Forces armées maliennes en divers endroits, l'attaque du village de

Diallassagou en juin, ou encore le blocage, de mai à septembre, de la route nationale 16, itinéraire majeur de ravitaillement, ce qui a entravé la liberté de circulation et interrompu les activités commerciales. Le nombre d'attaques visant la partie sud du pays a lui aussi augmenté, malheureusement.

Certes, la lutte contre le terrorisme inclut nécessairement une composante militaire et sécuritaire, mais il est évident qu'aucun résultat durable ne pourra être obtenu si deux conditions fondamentales ne sont pas réunies. Premièrement, ces efforts doivent être complétés en rétablissant l'autorité de l'État et en regagnant la confiance des communautés locales. À cet égard, il sera crucial de mettre intégralement en œuvre la stratégie malienne de stabilisation des régions du centre, récemment adoptée, et de déployer des efforts similaires dans d'autres régions du pays. Deuxièmement, il est impératif de tout mettre en œuvre pour que les opérations militaires menées par le Gouvernement soient conformes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, et que les auteurs de violations et d'atteintes à ces droits aient à en répondre. On n'insistera jamais assez sur ce point.

Pour sa part, la MINUSMA continuera de recenser les signalements de violations et d'atteintes, et de mener des enquêtes sur ces allégations. Selon le dernier rapport trimestriel sur les droits humains, qui couvre la période d'avril à juin, le nombre global de violations a diminué et les groupes terroristes en sont les principaux auteurs. Le prochain rapport trimestriel, pour la période de juillet à septembre, sera publié dans les deux prochaines semaines. Cette ligne d'action est une composante essentielle de notre mandat, tel que l'a défini le Conseil, et son seul but est de contribuer à la promotion d'une paix et d'une stabilité durables. À cette fin, nous comptons sur la pleine coopération des autorités maliennes dans la mise en œuvre de ce volet de notre mandat.

C'est dans cet esprit que la MINUSMA, en parallèle, appuie les initiatives lancées par les autorités maliennes pour renforcer le respect des droits humains et la lutte contre l'impunité. Au cours de la période considérée, la Mission a organisé 13 formations sur les droits humains à l'intention des forces de sécurité et d'autres parties prenantes nationales. Un autre exemple concerne le projet commun de la MINUSMA et de l'état-major de l'armée, lancé en février de cette année, qui vise à intégrer les normes et règles relatives aux droits humains dans la planification et la conduite

des opérations militaires, notamment par l'institutionnalisation de l'éducation aux droits humains dans les programmes des établissements chargés de former les forces de défense maliennes. La Mission fournit également une assistance technique pour consolider le cadre juridique de la promotion et de la protection des droits humains et autres questions connexes. Avec l'appui technique de la MINUSMA, le Ministère de la justice et des droits de l'homme a adopté, le 12 septembre, une politique nationale en matière de criminalité et une stratégie de poursuites pour les crimes liés au terrorisme et les crimes de portée internationale. La Mission continue de fournir un soutien à la justice militaire ainsi qu'au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

L'environnement en place aggrave la situation humanitaire dans le pays. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays est passé de 350 000 à plus de 422 000 dans le centre et le nord du pays, et les pays voisins accueillent plus de 175 000 réfugiés maliens. Plus de 1,8 million de personnes sont menacées d'une grave insécurité alimentaire, chiffre qui pourrait passer à 2,3 millions d'ici à novembre. Plus de 1,2 million d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë. En mai de cette année, plus de 1 950 écoles étaient fermées au Mali en raison de l'insécurité, ce qui concerne près de 600 000 enfants, principalement dans les régions du centre du pays. Les efforts louables déployés par les acteurs humanitaires pour répondre à ces besoins sont entravés par l'absence d'un financement suffisant et durable. À ce jour, seuls 30 % des 686 millions de dollars demandés pour 2022 ont été mobilisés.

Compte tenu de ces faits nouveaux, je conclurai en soulignant que la situation au Mali continue de justifier une attention et un engagement soutenus de la part de la communauté internationale, et en particulier du Conseil, qui, depuis une dizaine d'années, apporte un soutien indéfectible à la stabilisation du pays. Le peuple malien a fait preuve d'une exceptionnelle résilience face à de multiples défis. Il continue d'aller de l'avant et nourrit un immense désir de paix et de stabilité. Ses efforts méritent le plein appui de la communauté internationale et il convient de souligner que la stabilisation du Mali est une condition *sine qua non* de la stabilisation de l'ensemble de la région.

Dans ce contexte, la MINUSMA continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer l'efficacité de ses interventions. À cet égard, je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que soient

fournies les capacités dont la Mission a besoin de longue date. La MINUSMA s'est montrée extraordinairement résiliente au regard de son environnement opérationnel difficile. Nous utilisons nos ressources de la manière la plus créative et la plus souple possible, et nos hommes et femmes sur le terrain se donnent énormément de mal pour atteindre les objectifs qui leur ont été fixés. Mais cette détermination ne saurait remplacer les moyens dont nous avons désespérément besoin pour faire notre travail.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'efficacité de la Mission est, dans une large mesure, tributaire du degré de coopération que nous accordent les autorités maliennes. Je me félicite de l'issue de la réunion de coordination qui s'est tenue avec les autorités maliennes début août, laquelle a ouvert la voie à la reprise des rotations et à la mise en place, par la suite, d'un comité technique chargé d'examiner divers aspects de notre partenariat. La Mission est déterminée à engager un dialogue constructif avec les autorités maliennes pour relever les défis en place, veiller à la plus grande transparence et créer l'environnement nécessaire à la bonne exécution de son mandat, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation, conformément à l'accord sur le statut des forces. Il est plus que jamais temps de collaborer avec diligence pour répondre aux aspirations du peuple malien et, plus largement, de la région.

Hier, comme cela a malheureusement souvent été le cas tout au long du déploiement de la mission, une nouvelle attaque à l'engin explosif improvisé a fait quatre morts et deux blessés parmi nos casques bleus. Ils viennent s'ajouter aux membres maliens et internationaux du personnel des Nations Unies et aux innombrables civils maliens qui ont payé le prix ultime dans nos efforts collectifs en faveur de la paix. Cela nous rappelle brutalement à la réalité : la communauté internationale et le peuple malien traversent ces épreuves ensemble. Nous ne pouvons gagner cette bataille qu'en joignant nos efforts, et malgré les limites inhérentes au maintien de la paix, l'ONU représente le meilleur cadre pour instaurer une paix durable au Mali et dans l'ensemble du Sahel.

Le Président : Je remercie M. Wane de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je voudrais remercier le Représentant spécial pour son exposé et saluer la participation du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

Je serai bref : le Mali est aujourd'hui à la croisée des chemins.

De premiers jalons ont été posés ces derniers mois. En juillet, un accord a été trouvé entre les autorités maliennes et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur le chronogramme de la transition, en vue du retour à l'ordre constitutionnel et de l'organisation d'élections d'ici février 2024. La promulgation de la loi électorale a constitué un point de départ, et un projet de constitution devant être prochainement soumis à référendum a été rédigé. En septembre, le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni pour la première fois depuis plus d'une année, sous l'impulsion déterminante de l'Algérie.

Ces étapes étaient importantes. Elles doivent déboucher sur des résultats concrets et rapides, car la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et le retour de la démocratie ne peuvent venir que des parties maliennes elles-mêmes. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue à les appuyer, comme le prévoit son mandat.

Je veux ici rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi au sein de la Mission depuis sa création, il y a neuf ans. La MINUSMA est l'une des missions les plus dangereuses des Nations Unies. Nous prenons chaque année, en tant que membres du Conseil de sécurité, la responsabilité de renouveler son mandat, car nous pensons que cet engagement vaut la peine pour la protection des Maliens et de leurs droits, pour la réconciliation nationale, et pour la paix et la stabilité de la région.

Cela m'amène à mon second message : la MINUSMA est aujourd'hui une mission en danger. La menace est d'abord sécuritaire. Les groupes terroristes étendent leur emprise et font de plus en plus de victimes. Nous appelons le Mali à renouer des relations de coopération et de confiance avec ses partenaires de la sous-région pour opposer un front uni à cette menace transfrontalière.

Cette menace touche aussi la MINUSMA, qui a perdu neuf Casques bleus depuis juin. Je présente mes condoléances au Tchad, qui a été endeuillé hier, ainsi qu'à l'Égypte, à la Guinée, à la Jordanie et aux familles des victimes.

Il serait inacceptable d'exposer les soldats de la paix à de tels risques sans une coopération pleine et entière de l'État hôte, dans le respect de son accord de

siège et des résolutions 2518 (2020) et 2589 (2021). Or, nous constatons certaines entraves aux activités de la Mission. La France est très préoccupée par le rapport du Secrétaire général (S/2022/731) faisant notamment état de 20 cas de restrictions aux mouvements terrestres de la Mission, ainsi que de 22 cas de restrictions à ses mouvements aériens. Ce dernier point est particulièrement inquiétant, car une évacuation par hélicoptère est parfois le seul moyen de sauver un soldat blessé.

Se pose par ailleurs la question des opérations qui sont menées par certaines forces nationales, avec l'appui des mercenaires du groupe Wagner. Les informations sur le nombre de victimes civiles et le fait qu'elles visent certaines communautés en particulier sont extrêmement graves. Nous exhortons les autorités maliennes à veiller à ce que les auteurs de ces exactions répondent de leurs actes et à ce que les enquêtes qui ont été annoncées aboutissent.

La France appelle à ce que l'examen stratégique de janvier apporte des réponses claires à ces questions et mette toutes les options sur la table. C'est l'occasion d'une discussion ouverte avec les autorités maliennes, à la fois sur leurs attentes vis-à-vis de la MINUSMA, mais aussi sur leur engagement à ce que la Mission puisse mettre en œuvre son mandat dans son intégralité.

Personne ne souhaite voir la MINUSMA quitter le Mali. Les sondages montrent que c'est dans les zones les plus éloignées que la Mission est la plus appréciée pour son appui à la sécurité et pour son rôle humanitaire.

Nous comptons sur l'esprit de responsabilité des autorités de transition pour ne pas précipiter un départ dont les Maliens seraient les premières victimes.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. El-Ghassim Wane, de son exposé. Je me félicite également de la participation du Ministre des affaires étrangères du Mali à la séance d'aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à exprimer nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées des quatre soldats de la paix tchadiens qui ont perdu la vie dans l'attaque perpétrée il y a quelques jours au moyen d'engins explosifs improvisés. Nous présentons aussi nos plus sincères condoléances aux familles des soldats de la paix d'autres pays fournisseurs de contingents, à savoir l'Égypte, la Guinée et la Jordanie, qui ont péri ces derniers mois. Nous condamnons fermement ces attaques et appelons

les autorités maliennes à traduire en justice les auteurs de ces crimes odieux et à établir les responsabilités pour les crimes commis contre les soldats de la paix des Nations Unies.

Les efforts en cours pour accélérer le processus de transition au Mali ont permis de réaliser des progrès considérables ces derniers mois, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2022/731). Les autorités maliennes et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont mises d'accord sur le calendrier de la transition, la loi électorale a été adoptée, l'Autorité indépendante de gestion des élections a été mise sur pied, et le processus de rédaction d'une nouvelle constitution a commencé.

Nous nous félicitons de ces évolutions positives. Nous sommes convaincus que ces mesures constituent une base solide pour le processus de transition et le rétablissement de l'ordre civil à la fin de la période de transition en 2024. Nous nous joignons aux autres pays pour saluer la détermination sans faille dont la CEDEAO fait preuve en ce qui concerne le Mali.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, conclu en 2015, demeure fondamentale pour parvenir à une paix durable dans le nord du Mali. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion de haut niveau qui s'est tenue en août et de la session du Comité de suivi de l'Accord qui a eu lieu le 2 septembre. Ces réunions ont rassemblé les mouvements signataires et les autorités de transition. Si elle est mise en œuvre en temps voulu, la décision relative à l'intégration en deux phases des ex-combattants pourrait favoriser la paix et la stabilité dans le nord du Mali. De surcroît, il faut donner la priorité à l'extension de l'autorité de l'État, notamment l'appareil civil et de sécurité, compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité.

Les groupes terroristes, tels que le Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara, qui sont endoctrinés par les idéologies terroristes d'Al-Qaida et de Daech, ont continué de gagner du terrain au Mali. Bien qu'elles aient été déployées dans le nord, les Forces de défense et de sécurité maliennes n'ont pas été en mesure d'empêcher ces groupes terroristes d'étendre leurs activités à l'ouest et au sud du Mali, y compris dans les centres urbains. Le nombre d'attaques de représailles a augmenté ces derniers mois, et visent également la population civile. Le Représentant spécial du Secrétaire général l'a expliqué en détail dans son exposé. Il s'agit d'une escalade dangereuse qui ne saurait être passée sous silence. Il faut accorder une

grande priorité au défi du terrorisme au Mali et le traiter avec le même sentiment d'urgence que les autres points chauds du globe confrontés au fléau du terrorisme international. À cet égard, les opérations de lutte contre le terrorisme menées par les pays de la région doivent être coordonnées pour renforcer leur efficacité globale.

Le rôle de la MINUSMA reste essentiel pour aider le Mali à retrouver la stabilité. La Mission continue d'opérer dans un environnement de plus en plus dangereux caractérisé par des menaces asymétriques. Si nous saluons les efforts déployés pour régler les problèmes concernant la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, il est tout aussi important de ne pas imposer à la MINUSMA la responsabilité directe des opérations de lutte contre le terrorisme. Ces opérations antiterroristes doivent être menées par les forces nationales de sécurité, qui connaissent mieux le terrain et les dynamiques locales. Nous encourageons en outre la Mission à augmenter ses ressources pour combler les lacunes résultant du retrait des forces internationales du Mali.

Pour terminer, la crise au Mali trouve son origine dans des défis systémiques multidimensionnels. S'il n'y a pas de stabilité politique, on ne peut pas remédier aux défaillances de longue date des structures administratives, constitutionnelles et de sécurité. Une solution durable à la crise malienne ne pourra être obtenue qu'à travers un processus politique contrôlé et dirigé par les Maliens, qui soit inclusif et représentatif. Il est important que la communauté internationale soit solidaire du peuple malien en ces temps difficiles. L'Inde maintient son appui indéfectible au peuple malien dans sa quête de paix, de sécurité et de développement durables.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à la présente séance au Ministre des affaires étrangères, M. Diop. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de son exposé.

À la lumière de cet exposé, nous constatons que des progrès encourageants ont été réalisés dans la poursuite de la transition politique et du processus de paix, ainsi que dans la lutte contre le terrorisme au Mali. Ce résultat est le fruit des efforts conjoints du Gouvernement, des organisations régionales et de la communauté internationale. Il importe à présent de consolider la dynamique positive actuelle et de redonner sans faiblir un nouvel élan aux efforts pour atteindre l'objectif ultime, à savoir une paix et un développement durables.

Premièrement, de multiples mesures doivent être prises sur différents volets afin de promouvoir le processus politique. Le Gouvernement a élaboré la feuille de route pour la transition, mis en place des organes constitutionnels, entamé des travaux constitutionnels et engagé des consultations politiques. Ces initiatives constituent des avancées visibles. Nous espérons que les parties travailleront sur cette base, mettront en œuvre les résultats de la conférence de reconstruction nationale et feront progresser la réforme politique afin de créer et de réunir les conditions propices à la transition.

Parallèlement, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/731), les efforts pour consolider l'administration centrale, améliorer le système judiciaire, accroître les moyens de subsistance de la population et promouvoir l'harmonie ethnique sont tout aussi importants et doivent être poursuivis. La communauté internationale et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) sont appelées à soutenir le Gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie de développement adaptée aux conditions du pays, le renforcement de ses capacités et la promotion du développement durable afin de jeter les bases solides d'une paix pérenne. Nous nous réjouissons de constater que, à la suite de la levée des sanctions par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Mali a rejoint la grande famille de l'Afrique de l'Ouest. Nous espérons que les pays de la région poursuivront le même objectif et contribueront ensemble au maintien de la paix et de l'unité régionales.

Deuxièmement, nous devons intensifier la lutte contre le terrorisme et maintenir la stabilité. Les parties prenantes au Mali ont récemment tenu une réunion de décision de haut niveau afin de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Le Gouvernement s'emploie activement à lutter contre le terrorisme et a dévoilé une stratégie globale pour la stabilisation du centre du pays. Ces efforts doivent être reconnus. La communauté internationale doit apporter un appui plus concret aux efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre le terrorisme, maintenir la stabilité et respecter le droit du pays à mener de manière indépendante sa coopération extérieure en matière de sécurité.

Cependant, la Mission doit renforcer son soutien à la mise en œuvre de l'accord de paix, au maintien de la stabilité centrale et à la protection des civils. Tels sont

ses principaux mandats. Dans le cadre de l'exécution de son mandat relatif aux droits humains, la Mission doit solliciter l'avis du Gouvernement et continuer à communiquer et coopérer étroitement avec lui.

Dans le même temps, la lutte contre le terrorisme au Mali a une incidence directe sur la stabilité globale de la région du Sahel. Le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont conjointement demandé à l'ancien Président du Niger, M. Issoufou, de procéder à une évaluation exhaustive de la question du Sahel. La Chine soutient cette initiative et espère que l'évaluation prendra en compte les préoccupations de toutes les parties et formulera des recommandations concrètes concernant la coopération antiterroriste entre le Sahel et l'Afrique de l'Ouest.

Troisièmement, il importe de soutenir une coordination et une communication accrues entre la MINUSMA et les différents secteurs de la société, et de veiller à ce qu'ils travaillent en synergie. La Mission a beaucoup fait pour soutenir la transition politique, pour apporter un appui logistique et opérationnel à l'armée malienne et pour protéger les civils.

La Chine se réjouit de constater que la Mission a réglé efficacement la question de la relève du personnel avec le Gouvernement. Nous espérons que les parties continueront à améliorer la communication, à renforcer la confiance mutuelle et à préserver ensemble l'accord sur le statut des forces, afin de créer des conditions favorables aux activités de la MINUSMA.

Depuis sa création, la Mission n'a cessé de se développer et a vu ses mandats s'accroître dans tous les secteurs. Cette situation a, dans une certaine mesure, limité ses ressources et réduit sa capacité à s'acquitter pleinement de son mandat principal. Nous espérons que le Secrétariat, conformément à l'évaluation de la Mission, prendra pleinement en considération le point de vue du Gouvernement et tiendra compte des besoins et des priorités du pays lorsqu'il présentera des propositions pour la rationalisation et l'optimisation du mandat de la Mission, et qu'il prévoira une affectation rationnelle du personnel et des ressources, de manière à renforcer la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat et à garantir l'efficacité de son action.

Lundi, plusieurs soldats de la paix tchadiens ont été tués dans une attaque dont ils ont été la cible. Cela est réellement malheureux. La Mission doit renforcer ses capacités en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés et d'évacuation sanitaire. En tant

que Coprésidente du Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus, la Chine, en coopération avec le Brésil, l'Indonésie et le Rwanda, a organisé sur cette question, le mois dernier, un séminaire qui a donné de bons résultats. Nous devons traduire le consensus entre les États Membres en actions concrètes au sein de la Mission afin de mieux protéger les soldats de la paix.

La Chine attache une grande importance aux préoccupations légitimes du Mali en matière de souveraineté nationale, de sécurité et de développement, et elle soutient le peuple qui choisit en toute indépendance une voie de développement appropriée. De concert avec la communauté internationale, nous sommes disposés à renforcer notre contribution aux efforts déployés par le pays pour maintenir son unité nationale et préserver la paix et le développement.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de son exposé et de son rôle de premier plan. Nous nous félicitons également de la participation du Ministre des affaires étrangères Diop.

Puisqu'il s'agit de la dernière séance d'information régulière sur le Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) organisée pendant notre mandat au Conseil de sécurité, je souhaiterais partager trois réflexions sur ces dernières années.

Premièrement, nous sommes une fois de plus profondément attristés par les pertes en vies humaines et les blessés enregistrés au sein de la MINUSMA hier et aujourd'hui. Nous présentons nos condoléances aux proches des victimes, au Tchad, et rendons hommage à tous les soldats de la paix pour leur service. Une fois encore, nous prenons conscience des conditions extrêmement difficiles auxquelles les Casques bleus sont confrontés au Mali. Au cours de l'année écoulée, nous avons trouvé de plus en plus préoccupantes les nouvelles restrictions imposées par le Gouvernement malien à la Mission en matière de relève du personnel, de vols et d'accès. Toutes ces restrictions limitent la capacité de la Mission à s'acquitter de son mandat.

Nous sommes également préoccupés par la détention de soldats ivoiriens et nous demandons leur libération immédiate, dans l'esprit des relations fraternelles qui unissent les peuples de Côte d'Ivoire et du Mali.

En clair, le mandat que le Conseil de sécurité a confié à la MINUSMA et l'accord sur le statut des forces doivent être pleinement respectés. Compte tenu

des contraintes imposées à la Mission, le prochain examen du Secrétaire général doit être honnête, avec toutes les options sur la table. Sur la base de ce rapport, le Conseil, en consultation avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, devra déterminer les ajustements à apporter, avec, là encore, toutes les options sur la table.

Deuxièmement, lorsque l'armée malienne a décidé de s'emparer du pouvoir par la force, elle a par la même occasion endossé d'énormes responsabilités. L'une de ces responsabilités est de protéger la population civile contre les violations des droits humains et les atteintes à ces droits. Malheureusement, la situation en la matière ne s'améliore pas. Les principaux auteurs de ces actes sont des terroristes et des groupes armés. Cependant, nous sommes aussi vivement préoccupés par les rapports faisant état de violations et d'exactions commises par les Forces armées maliennes et le groupe Wagner.

Nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre les conclusions formulées par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Les violations du droit international commises contre des enfants doivent cesser et être combattues. Nous demandons en outre au Gouvernement de s'attaquer à la recrudescence des cas de violences sexuelles liées au conflit.

Troisièmement, certains faits nouveaux prometteurs sont à signaler et méritent d'être encouragés. L'accord conclu avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur le calendrier de transition est essentiel et doit être respecté. L'adoption de la nouvelle loi électorale et la nomination d'un comité électoral sont par conséquent encourageantes.

Les autorités maliennes ont clairement la responsabilité de contribuer à la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de femmes au sein du Comité de suivi de l'Accord. La Norvège continuera à soutenir les avancées en faveur d'une plus grande inclusion et du retour à l'ordre constitutionnel. À cet égard, nous prenons également acte du nouveau projet de constitution.

Pour terminer, malgré tous les défis rencontrés ces dernières années, ce que nous avons vu à New York et à Bamako, c'est une Organisation des Nations Unies qui a fait montre d'un engagement extraordinaire envers le Mali. Si les circonstances le permettent, la MINUSMA, la Norvège et de nombreux autres partenaires sont disposés à poursuivre ce soutien.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je me félicite moi aussi de la participation du Ministre des affaires étrangères Diop. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de son exposé de ce matin.

L'Irlande est extrêmement préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité au Mali. Nous nous associons aux autres orateurs pour condamner les attaques qui ont pris pour cible des civils, des soldats de la paix et les forces nationales de sécurité ces derniers mois. Je tiens à adresser nos sincères condoléances à toutes les personnes touchées, notamment les familles des quatre soldats de la paix tchadiens tués ces derniers jours.

Malheureusement, entendre des exposés peu réjouissants sur la situation au Mali fait désormais partie de la routine du Conseil de sécurité. Cependant, il y a tout juste 21 mois, lorsque l'Irlande a rejoint le Conseil, nous espérions qu'une transition dirigée par les civils permettrait de rétablir l'ordre constitutionnel au Mali au plus tard en février 2022. Nous espérions que les efforts déployés pour lutter contre la violence, réduire les besoins humanitaires et protéger les civils produiraient des résultats ; et nous espérions voir s'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Malheureusement, depuis lors, la situation au Mali s'est détériorée sur presque tous les fronts.

Des réformes politiques et institutionnelles sont nécessaires pour relever les défis considérables auxquels le Mali est confronté. Les progrès à long terme ne peuvent être légitimement poursuivis que par un Gouvernement dirigé par des civils et démocratiquement élu. La transition politique doit être véritablement inclusive et associer la société civile, notamment les femmes et les jeunes.

Nous exhortons les autorités maliennes à poursuivre leur collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et à veiller au respect du calendrier électoral. À cet égard, nous saluons les activités visant à rendre opérationnelle l'Autorité indépendante de gestion des élections. Cet organe doit être indépendant et inclusif pour garantir la crédibilité des élections, lesquelles doivent être tenues d'ici à février 2024.

Si les efforts se sont concentrés récemment sur la transition politique, nous ne pouvons pas perdre de vue l'importance que revêt l'accord de paix. Son application

est primordiale. Nous nous félicitons des engagements pris lors de la récente réunion de décision de haut niveau. Il faut maintenant mettre en œuvre concrètement ces engagements.

L'Irlande condamne la poursuite des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire. Il est particulièrement préoccupant que les violations attribuées aux Forces de défense et de sécurité maliennes représentent plus d'un quart des incidents recensés dans le rapport sur les droits humains de la MINUSMA. Les allégations persistantes au sujet des activités du groupe Wagner au Mali sont également alarmantes.

En outre, l'augmentation de 40 % des cas signalés de violence sexuelle liée au conflit est tout simplement inacceptable. Nous exhortons la Mission et les autorités de transition à intensifier les efforts de prévention et de protection. Nous réaffirmons que les violations des droits humains et les atteintes à ces droits doivent faire l'objet d'une enquête rapide, transparente et approfondie. Les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre, quelle que soit leur affiliation ou leur nationalité.

L'aggravation de la crise relative aux activités de protection ne fait qu'exacerber la situation humanitaire déjà catastrophique. Elle a contraint des dizaines de milliers de personnes du centre et du nord du pays à fuir au cours des derniers mois. Il faut absolument remédier à cette situation.

Dans ce contexte, les restrictions imposées aux opérations de la MINUSMA, en particulier à ses missions relatives à la protection des civils et aux droits humains, sont inexcusables. Nous demandons aux autorités de transition de coopérer avec la MINUSMA et de garantir sa liberté de circulation.

L'examen en cours de la MINUSMA est une occasion de progresser, mais seulement s'il aborde les questions difficiles et y apporte des réponses. Une évaluation des rapports entre la Mission et le pays hôte doit être au cœur de l'examen. Celui-ci doit déboucher sur des options exhaustives pour l'avenir de la Mission.

Cependant, quelle que soit l'option stratégique retenue, une solution durable aux problèmes du Mali ne pourra être trouvée qu'en rétablissant le contrat social. Cela dépasse largement les résultats qu'une opération de paix peut atteindre à elle seule. Pour ce faire, l'adhésion des autorités maliennes et leur coopération constructive avec la communauté internationale et le système des Nations Unies sont indispensables.

Je conclurai en exhortant le Conseil de sécurité à coopérer sur la question du Mali, un élément qui a fait cruellement défaut au cours de l'année écoulée. Nous le devons à nos soldats de la paix, au personnel humanitaire et au peuple malien.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial Wane de son exposé instructif et des efforts qu'il déploie pour ramener la paix au Mali. Il ressort clairement de son exposé que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue d'apporter des contributions essentielles à la sécurité, au processus de paix et à la transition démocratique au Mali, malgré les défis sans précédent auxquels la Mission est confrontée aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères Diop à la présente séance, et je me réjouis à la perspective d'entendre l'exposé qu'il présentera au Conseil de sécurité.

Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères condoléances, ainsi que le Conseil a pu l'entendre de la part d'autres orateurs, aux familles des victimes de l'attaque brutale perpétrée hier contre le personnel de la MINUSMA. Ce n'est pas la première fois que cela se produit, mais il faut que cela cesse. Nous devons continuer à faire pression pour que des mesures concrètes soient prises afin de garantir la sécurité des soldats de la paix au Mali et dans le monde entier.

Dans cette optique, nous devons œuvrer de concert pour assurer la liberté de circulation du personnel de la MINUSMA sur tout le territoire malien. Les restrictions imposées actuellement à la MINUSMA et au personnel de l'ONU, y compris l'instauration de zones d'exclusion aérienne, ainsi que les refus de visas et d'autorisations de patrouilles terrestres et de vol, ont gravement compromis la capacité de la Mission de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Les tentatives d'entraver les efforts importants et souvent vitaux que déploie la MINUSMA pour protéger les civils maliens et enquêter sur les violations de leurs droits sont tout simplement inacceptables. Non seulement ces restrictions exposent les civils maliens à plus de risques, mais elles compromettent également la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA, qui sert courageusement au sein de la mission de maintien de la paix la plus dangereuse des Nations Unies.

Les efforts déployés par la MINUSMA pour protéger les civils dans cette région instable et l'action qu'elle mène pour favoriser le dialogue intercommunautaire,

apaiser les tensions et prévenir les conflits à l'échelon local méritent notre plein appui. Les acteurs qui entravent la capacité de la MINUSMA d'anticiper et d'écarter les menaces contre les civils et d'y répondre efficacement jouent avec le feu. Par leurs agissements, ils permettent en fait aux groupes extrémistes violents de mener des attaques contre des civils, des soldats de la paix et les forces maliennes.

Nous implorons le Gouvernement de transition de lever toutes les restrictions imposées à la MINUSMA et de permettre à la Mission et à son personnel d'accomplir leur travail en toute sécurité. Nous condamnons l'intensification des campagnes de désinformation, qui sèment la méfiance et affaiblissent la confiance des populations locales à l'égard de la MINUSMA. Ces entraves aux opérations de la MINUSMA mettent en péril le mandat de la Mission, qui consiste à surveiller les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits contre la population malienne et à enquêter à leur sujet. Ce travail est plus important que jamais.

Nous sommes consternés par les rapports faisant état de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits qui auraient été perpétrées par des groupes extrémistes violents et par les Forces armées maliennes, en partenariat avec le groupe Wagner, soutenu par le Kremlin, comme l'ont indiqué les orateurs précédents. Nous demandons que les auteurs de ces actes rendent des comptes. Ce n'est pas la paix que les forces du groupe Wagner apporteront au Mali, mais bien l'exploitation et l'instabilité. Les violations des droits humains et les atteintes à ces droits commises sous le couvert d'opérations antiterroristes ne font qu'accroître la méfiance à l'égard des autorités de l'État et font le jeu des groupes extrémistes violents, qui recrutent leurs membres parmi les personnes lésées et désabusées.

Nous sommes en outre vivement préoccupés par le fait que la présence des forces du groupe Wagner entrave la mise en œuvre de l'accord de paix. Dans le centre du Mali, l'absence persistante de services et de l'autorité de l'État, conjuguée à une absence de vision globale pour cette région, continue d'alimenter un cercle vicieux d'instabilité. Nous exhortons le Gouvernement de transition à accélérer ses efforts pour rétablir sa présence dans le centre et à mettre en œuvre le projet de stratégie de stabilisation du centre récemment approuvé et le plan d'action pour 2022-2024.

À la lumière des défis auxquels est confrontée la MINUSMA au Mali, je tiens à souligner que les États-Unis espèrent vivement que l'examen interne du

Secrétaire général permettra une évaluation franche de la capacité de la MINUSMA à s'acquitter de son mandat et proposera un large éventail d'options pour l'avenir de la Mission. Mais bien que la MINUSMA soit confrontée à des défis indéniables, l'évolution récente de la situation est encourageante. Les autorités de transition au Mali ont fait des progrès, quoique limités et tardifs, vers le rétablissement de la démocratie, d'un régime civil et de l'ordre constitutionnel, notamment en adoptant une nouvelle loi électorale et en proposant un projet de Constitution. Nous exhortons les autorités de transition à surmonter les rivalités internes et politiques pour accélérer le processus de transition. Les dirigeants doivent préparer et mener à bien le référendum constitutionnel et les élections locales, législatives et présidentielle.

Le peuple malien, qui a fait confiance aux dirigeants de la Transition pour rétablir pacifiquement la démocratie dans les délais convenus, ne mérite rien de moins. Nous nous félicitons également de la représentation accrue des femmes au sein du Comité de suivi de l'Accord. Il s'agit d'un pas positif vers l'inclusion pleine, véritable et égale des femmes dans le processus de paix et tout au long de la transition électorale. Les États-Unis félicitent les groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger d'avoir repris le fonctionnement régulier des organes chargés de la mise en œuvre de l'accord après une interruption de près d'un an. Comme le note le Secrétaire général, ces instances sont essentielles pour le règlement pacifique des différends entre les parties.

Nous avons toutefois été alarmés d'apprendre qu'un affrontement avait eu lieu entre les Forces armées maliennes et un groupe armé signataire pour la première fois depuis 2017. Une reprise des hostilités entre les parties aurait des conséquences impensables pour la stabilité au Mali et dans la région. Il faut prévenir un tel conflit en accélérant la mise en œuvre des accords de paix.

Nous soutenons le peuple malien. Dans cet esprit, je tiens à réaffirmer que nous appuyons fermement les soldats de la paix de la MINUSMA, qui servent avec dévouement en dépit des graves difficultés auxquelles ils se heurtent pour protéger les civils maliens. Je tiens également à réaffirmer que, pour leurs propres sûreté et sécurité, mais aussi pour la viabilité de la Mission, ils doivent pouvoir exercer leurs fonctions sans entrave.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial Wane de son exposé, qui nous a donné l'occasion de

souligner notre soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'exprimer notre gratitude aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui permettent à cette opération vitale de maintien de la paix de fonctionner. Ma délégation salue également la présence du Ministre des affaires étrangères, M. Diop, à la présente séance.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/731) contient des informations inquiétantes sur des violations du droit international et du droit international humanitaire. Nous demandons aux autorités maliennes de remédier à cette situation. Nous restons également très préoccupés par les activités terroristes au Mali, notamment à Gao, Ménaka et dans le territoire frontalier entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Nous avons été choqués par chaque information faisant état de décès de civils et par les projections du déplacement de milliers de familles maliennes. Nous avons été consternés par l'attaque survenue le 7 août à Tessit, qui a entraîné la mort de plus de 40 soldats des Forces de défense et de sécurité maliennes. Les événements du 6 septembre à Talataye nous ont également profondément inquiétés.

Nous réaffirmons notre ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Rien ne saurait justifier des actes aussi cruels. Nous soulignons notre appui aux efforts déployés par les Forces de défense et de sécurité maliennes pour lutter contre le terrorisme.

Nous soulignons l'importance d'améliorer les communications entre les soldats et les populations locales pour que celles-ci apportent leur soutien aux opérations militaires et afin de réduire les pertes parmi les civils. Nous estimons qu'il est essentiel que les autorités maliennes s'abstiennent d'actes qui imposent des restrictions au travail de la MINUSMA, principalement les actions qui restreignent la liberté de circulation des Casques bleus et entravent la relève des contingents. Il est également essentiel de renforcer la communication stratégique dans le cadre des activités de la MINUSMA.

Mon deuxième point concerne la protection des civils et la sécurité des soldats de la paix au Mali. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'attaque menée hier contre la MINUSMA près de Tessalit. Nous présentons nos condoléances aux familles des soldats de la paix tchadiens qui ont été tués et souhaitons un rétablissement complet aux blessés. C'est en fait la MINUSMA qui a subi le plus grand nombre de pertes

parmi toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des dernières années. Le Conseil et les dirigeants de la Mission doivent mettre tout en œuvre pour réduire au minimum les risques de sécurité sur le terrain.

Nous condamnons les campagnes de désinformation et de désinformation qui menacent la sécurité des Casques bleus et rendent difficile l'exécution de composantes cruciales de son mandat par la MINUSMA. Nous rappelons la décision du Conseil de sécurité selon laquelle les personnes et entités impliquées dans la planification ou la conduite d'attaques contre des soldats de la paix au Mali, ainsi que celles qui planifient ou commettent sur le sol malien des actes qui constituent des violations des droits de l'homme, y compris des actions concernant le ciblage de civils, peuvent faire l'objet de sanctions multilatérales. Nous espérons que la MINUSMA prendra des mesures adéquates pour faire face aux risques particuliers qui pèsent sur la sécurité de ses soldats de la paix alors qu'ils fournissent une protection vitale aux civils au Mali.

Je voudrais aborder un autre point : la transition politique au Mali. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel reste essentiel. Nous prenons acte du calendrier qui prolonge la transition jusqu'à mars 2024, et espérons que cette date butoir poussera les autorités de transition à faire avancer le processus. Nous appelons les autorités maliennes à accorder une attention particulière à l'accord de paix issu du processus d'Alger dans les mois à venir.

L'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pourrait être décisif pour franchir des étapes supplémentaires dans la mise en œuvre de l'accord de paix. La CEDEAO reste un partenaire essentiel du Mali dans sa transition politique. Nous félicitons l'organisation régionale pour son leadership et les efforts qu'elle a consacrés à cette question cruciale.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie tout d'abord le Représentant spécial, El-Ghassim Wane, de son précieux exposé, et nous saluons la participation du Ministre malien des affaires étrangères, Abdoulaye Diop, à la présente séance.

La persistance de la violence au Mali est l'une des principales sources des graves difficultés auxquelles le pays est confronté, qu'il s'agisse de défis politiques ou de sécurité, ou de la détérioration alarmante de la situation humanitaire, aggravée par l'insécurité alimentaire. La situation exige une approche globale pour lutter contre la violence, qui touche particulièrement les femmes et les enfants.

Pour mettre fin à la violence, il faut un dialogue constant entre les parties prenantes maliennes afin de parvenir à un consensus sur ce dont le pays a besoin. Il faut également continuer à faire fond sur les progrès réalisés dans le cadre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Cela nous permettra de prendre de nouvelles mesures pour remédier à la situation en matière de sécurité, ce qui, nous l'espérons, contribuera à améliorer les conditions humanitaires et économiques au Mali.

Nous trouvons encourageant que les autorités maliennes aient adopté une stratégie de stabilisation pour les régions du centre et qu'elles aient récemment convenu, avec les groupes armés, de l'intégration de 26 000 ex-combattants dans les institutions maliennes. Il importe, à cet égard, de continuer à autonomiser les femmes et à renforcer leur rôle dans l'édification des institutions de l'État afin de garantir une paix durable.

Dans le contexte de la coopération en cours entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Mali sur les arrangements constitutionnels dans le pays, qui est également encourageante, nous soulignons l'importance d'une coopération régionale soutenue afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités d'une manière qui fasse droit aux aspirations de leurs peuples. Cette coopération régionale est particulièrement importante pour faire face aux menaces transfrontalières que les groupes terroristes font peser sur la sécurité du Mali et de la région. Les membres du Conseil sont conscients des ambitions régionales de ces groupes terroristes, qui ne se limitent pas à contrôler le seul Mali. Ils cherchent également à répandre la violence et à semer la destruction dans toute la région du Sahel, qui est un centre de gravité pour la sécurité et le développement du continent africain. C'est pourquoi il sera essentiel de continuer à mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et nous espérons que les recommandations qui seront formulées dans le cadre de l'évaluation indépendante menée par l'ancien Président Mahamadou Issoufou guideront notre approche commune pour trouver des solutions durables aux divers problèmes que connaît la région, en particulier le terrorisme. Bien que le leadership régional demeure un pilier indispensable, il incombe à la communauté internationale d'appuyer les initiatives régionales telles que l'Initiative d'Accra, le Processus de Nouakchott et le Groupe de cinq pays du Sahel, et d'aider les pays de la région à sécuriser leurs frontières.

Au vu de l'escalade de la violence et des attaques terroristes, en particulier dans les zones densément peuplées, ce que les Émirats arabes unis condamnent avec force, il convient de redoubler d'efforts pour permettre aux contingents de maintien de la paix de s'acquitter de leurs mandats en toute sécurité et pour garantir un accès sans entrave aux personnes dans le besoin, compte tenu notamment de la multiplication des attaques contre les forces de maintien de la paix, dont la dernière en date s'est produite hier à Kidal. Les soldats de la paix doivent disposer de l'équipement nécessaire pour se protéger, en particulier contre les engins explosifs. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui aux efforts inlassables déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et exprimer notre sincère reconnaissance aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Les opérations de maintien de la paix étant considérées comme un partenariat multilatéral, nous soulignons l'importance d'une coopération suivie entre tous les acteurs concernés. Nous attendons avec intérêt de discuter de l'examen stratégique de la MINUSMA que réalisera prochainement le Secrétaire général et de la meilleure façon d'exécuter son mandat.

Pour terminer, je voudrais dire que bien que les questions de sécurité restent une préoccupation majeure, les autres problèmes ne sauraient être négligés. Il s'agit notamment de la détérioration de la situation humanitaire et des répercussions des changements climatiques. La communauté internationale doit en tenir compte dans le cadre de l'aide financière qu'elle apporte au peuple malien.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Kenya et mon pays, le Ghana. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2022/731) et remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. El-Ghassim Wane, de son exposé. Nous saluons également la participation de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre malien des affaires étrangères, à la présente séance.

Depuis la dernière fois que le Conseil de sécurité a été informé de la situation au Mali, il y a trois mois (voir S/PV.9061), il y a eu des évolutions importantes dans le pays, notamment sur le plan politique. Certes, nous reconnaissons que certains progrès ont été réalisés dans la gestion de la crise dans le pays, mais la situation reste délicate sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité.

Sur le plan politique, nous nous félicitons de l'accord conclu entre le Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le calendrier de la transition en vue des élections prévues en mars 2024, ainsi que de l'adoption et de la promulgation de la Loi électorale et de l'élaboration d'une nouvelle constitution. L'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre de la Commission de suivi du calendrier des réformes politiques et institutionnelles, créée en juillet, est essentiel si l'on veut rétablir l'ordre constitutionnel au Mali de manière transparente et inclusive. La convocation de la réunion de décision de haut niveau, en août, représente également une évolution majeure, car elle a permis de créer un climat propice à la réconciliation, un ingrédient nécessaire à la consolidation de la paix au Mali. L'appui au maintien de ces processus est fondamental, car il permettra de consolider les acquis obtenus jusqu'à présent et d'accélérer les progrès dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015.

Malgré ces évolutions positives, le Mali n'est pas encore tiré d'affaire. Les trois membres africains du Conseil de sécurité préconisent vivement une mise en œuvre rigoureuse et rapide de l'Accord de paix. Nous encourageons les autorités maliennes à faire preuve d'une volonté politique plus forte pour tenir leurs engagements. Nous sommes favorables à une surveillance étroite à cet égard par le comité local de suivi de la transition, composé de représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'ONU.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, nous restons préoccupés par les menaces accrues que représentent les groupes terroristes en expansion et l'intensification de la violence intercommunautaire au Mali. L'évolution des activités terroristes, notamment l'emploi de plus en plus fréquent d'engins explosifs improvisés, fait que des attaques meurtrières sont commises contre les civils et les biens de caractère civil. La reconfiguration de l'action antiterroriste internationale au Sahel, notamment le retrait des forces françaises du Mali, a également créé des carences en matière de capacités. En outre, la décision de certains pays fournisseurs de contingents de retirer leurs forces d'ici à la fin de l'année pourrait exacerber la situation. Bien que nous félicitons les autorités maliennes des mesures qu'elles ont prises en vue de combler les lacunes grâce à une présence militaire accrue dans certaines régions du pays, ainsi qu'au redéploiement du personnel de l'administration civile et à l'adoption d'une stratégie de stabilisation et d'un plan d'action pour les régions du centre, des défis subsistent.

Par conséquent, des mesures supplémentaires doivent être prises pour compenser les capacités manquantes dans le cadre du plan d'adaptation de la force et pour augmenter les effectifs militaires d'une manière qui réponde clairement à la situation politique et aux conditions de sécurité actuelles dans le pays.

La hausse de l'insécurité est également liée aux préoccupations concernant les violations des droits humains. Nous encourageons les autorités maliennes à continuer de coopérer avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) afin de permettre à cette dernière d'enquêter sur les violations présumées des droits humains, s'il y a lieu.

Les conditions de sécurité désastreuses au Mali soulignent l'importance d'adapter les moyens de riposte régionaux et de forger une approche harmonisée et multidimensionnelle de la gestion des nombreuses crises. Nous insistons sur la nécessité d'une approche plus globale, comme le prévoient les travaux de l'évaluation conjointe menée actuellement par l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO au Sahel. Nous espérons que l'évaluation conjointe aboutira à un résultat qui permettra de tirer parti des meilleurs éléments de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, de l'Initiative d'Accra, du Processus de Nouakchott et de la Force multinationale mixte pour répondre de manière robuste à l'intensification des activités terroristes au Sahel, notamment au Mali.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité estiment également que la présence continue de la MINUSMA est un important facteur de stabilisation au Mali. Nous rendons hommage au personnel qui continue à sacrifier sa vie en faveur de la paix au Mali et saluons la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Les trois membres africains du Conseil de sécurité condamnent catégoriquement les attaques commises hier contre la MINUSMA à Tessalit, ainsi que toutes les attaques commises contre son personnel, et appellent à la conduite d'enquêtes rapides pour faire en sorte que les auteurs soient poursuivis, étant donné que de tels actes constituent une violation du droit international et du droit international des droits de l'homme.

Si nous voulons que la présence de la MINUSMA ait davantage d'effet sur la situation au Mali, nous devons prendre de toute urgence des mesures pour régler la myriade de problèmes auxquels la Mission est confrontée, notamment les campagnes de désinformation et

les restrictions de mouvement, y compris dans l'espace aérien, qui entament sa capacité d'intervention en cas d'alerte rapide. Les trois membres africains du Conseil de sécurité espèrent vivement que l'examen stratégique de la MINUSMA, qui devrait avoir lieu en janvier 2023, aboutira à la formulation de recommandations globales et tournées vers l'avenir, qui permettront à la Mission de mieux s'adapter à l'évolution de la nature des conflits au Mali. Nous pensons que la Mission pourrait bénéficier d'un appui plus important, qu'il s'agisse des contingents fournis, du renforcement des capacités antiterroristes ou de la fourniture d'une logistique adéquate, notamment des moyens de transport aérien. Il importe également que les autorités maliennes respectent l'accord sur le statut des forces en faveur duquel elles se sont engagées, et cela doit être fait de manière à renforcer la cohérence entre les objectifs fixés et les mesures prises en vue d'une paix durable au Mali. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali est tout aussi important.

Dans le même esprit, nous sommes préoccupés par le maintien en détention au Mali, depuis le mois de juillet, de 46 soldats ivoiriens qui, selon nos informations, étaient déployés pour appuyer un contingent de la MINUSMA. Tout en se félicitant de l'engagement pris par les autorités maliennes de régler ce problème, les trois membres africains du Conseil demandent que ce processus soit accéléré. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général pour que tout soit mis en œuvre afin de renforcer la confiance et la coopération entre le Mali et ses voisins et partenaires internationaux.

De plus, nous restons préoccupés par les retombées de la crise prolongée en Libye sur le Mali, par le retour éventuel de combattants terroristes étrangers et par la prolifération des armes légères et de petit calibre. Par conséquent, nous appelons à une action coordonnée des pays de la région en la matière, notamment en ce qui concerne les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité au Mali, ainsi qu'aux facteurs aggravants tels que les changements climatiques et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous demandons instamment que les femmes et les jeunes jouent un rôle plus important en matière de maintien de la paix et de développement, notamment par l'entremise des initiatives de la Commission de consolidation de la paix ciblant les jeunes, les femmes et l'emploi indépendant agricole, et que les mesures visant à leur donner les moyens de participer pleinement et véritablement

à tous les processus politiques soient renforcées. Nous encourageons également la Commission à participer aux interventions de paix et de développement liées au climat, ainsi qu'à la promotion des mécanismes communautaires de règlement des conflits.

Les trois membres africains du Conseil sont vivement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire. En effet, au moins 1,8 million de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, et 2 millions d'enfants de moins de cinq ans sont touchés par une malnutrition aiguë. Par conséquent, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle augmente ses contributions pour financer le plan de réponse humanitaire pour le Mali, au titre duquel 686 millions de dollars sont requis en 2022.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil estiment qu'une volonté politique forte et la coopération des autorités maliennes, ainsi qu'une coopération plus approfondie avec les acteurs régionaux et un Conseil uni, sont nécessaires pour faire face à la situation au Mali et apporter une paix durable à ce pays frère.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. El-Ghassim Wane, de son exposé sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et sur la situation dans le pays. Nous saluons la participation du Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Abdoulaye Diop, à la séance d'aujourd'hui.

Nous présentons nos condoléances aux pays fournisseurs de contingents, dont les soldats de la paix continuent de perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous exprimons également nos condoléances au Gouvernement malien pour les pertes civiles et militaires découlant de sa lutte contre les menaces terroristes.

Nous souscrivons à l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/731), selon laquelle la situation au Mali est plus stable. Grâce au dialogue sociopolitique en cours auquel participent activement les autorités de transition et les groupes signataires, le processus de réformes du Gouvernement s'est accéléré et un élan a été imprimé à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Les paramètres du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour 2023-2024 ont été approuvés.

Ces derniers mois, des documents importants ont été adoptés en ce qui concerne la réhabilitation des institutions de l'État, tandis que les travaux des cadres consultatifs pour la préparation des élections et les réformes politiques et institutionnelles ont repris. Le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni en septembre et en octobre, après une année d'interruption. Le 11 octobre, une commission spéciale a soumis un nouveau projet de constitution au Chef de l'État pour approbation.

Le pays continue de mener une guerre acharnée et difficile contre le terrorisme. En raison du vide sécuritaire causé par le retrait non provoqué des unités de la France et de l'Union européenne du territoire malien, des groupes terroristes tels que l'État islamique du Grand Sahara et le Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin ont considérablement intensifié leurs activités. Malgré des difficultés objectives, les forces maliennes ont montré ces derniers mois qu'elles sont capables d'obtenir des résultats remarquables dans la lutte contre les terroristes et les militants.

La Fédération de Russie fournit à l'armée malienne une assistance globale, notamment en renforçant ses capacités militaires et en formant le personnel militaire. Nous saluons en outre la MINUSMA, qui aide l'armée malienne à évacuer les blessés et à reconstruire les infrastructures essentielles.

Nous sommes fermement convaincus que le maintien d'un niveau de sécurité adéquat est une condition préalable à la tenue d'élections démocratiques crédibles dans le pays. Nous constatons avec satisfaction que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le dialogue avec les autorités de transition pour régler la question de la relève des contingents de la MINUSMA. Bien évidemment, les autorités maliennes doivent être informées de ces mouvements de Casques bleus.

Nous regrettons qu'un certain nombre de pays aient décidé de se retirer ou de suspendre leur participation à la MINUSMA. Les raisons de cette décision, ainsi que les autres difficultés auxquelles sont confrontés les Casques bleus, doivent être soigneusement analysées lors de l'examen stratégique de la Mission, dont les résultats sont attendus pour janvier 2023.

La Fédération de Russie salue l'accord conclu en juillet entre le Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui a permis de lever la plupart des sanctions régionales imposées au pays. Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par les tentatives de transformer le Sahel en un

théâtre d'affrontements géopolitiques, ce qui n'a rien à voir avec la région et est contraire aux intérêts nationaux de ses États et de ses peuples. Par exemple, les désaccords internes au sein du Groupe de cinq pays du Sahel, en grande provoqués par des acteurs extérieurs, ont contraint le Mali à se retirer du groupe, mettant en péril ses activités futures. Ces crises artificielles provoquées de l'extérieur dans les relations entre les États d'Afrique de l'Ouest montrent que le néocolonialisme occidental tente de maintenir son influence sur le continent et représente une menace bien réelle pour celui-ci.

La réaction particulièrement négative de l'Occident face au renforcement de la coopération russo-malienne est une autre manifestation des attitudes paternalistes et de la politique de deux poids deux mesures appliquée par les anciennes puissances coloniales. Les mensonges sur les prétendus mercenaires russes sont répandus par ceux qui envoient leurs soldats de fortune sur le continent pour renverser des régimes indésirables, assassiner des hommes politiques et prendre le contrôle de ses ressources naturelles, et ce depuis des décennies, et non des années ; sans parler du fait que ces pays sont directement responsables de la déstabilisation du Sahel, qui a commencé après l'invasion de la Libye en 2011.

Nous avons entendu et entendrons probablement d'autres tentatives de dénigrement de notre assistance au Mali. Des insinuations infâmes ont été faites concernant des violations des droits humains. À cet égard, nous appuyons l'engagement de Bamako à mener toutes les enquêtes nécessaires sur cette question.

Je tiens à souligner que, contrairement à certains de nos collègues occidentaux, la Fédération de Russie ne cherche pas à s'ingérer dans les affaires politiques du Mali et n'impose pas des conditions pour lui fournir une aide qui pourrait porter atteinte à sa souveraineté nationale. Nos relations reposent sur de nombreuses années de coopération bilatérale, sur un pied d'égalité, et sur une même compréhension de l'objectif commun de la lutte contre le fléau mondial du terrorisme. À cet égard, il n'est pas surprenant que nous n'ayons reçu aucune plainte de nos partenaires africains concernant les paramètres de notre coopération. Nous demandons à nos collègues occidentaux d'arrêter d'abuser de la plateforme du Conseil de sécurité et de respecter le peuple malien, ses choix et les efforts qu'il fournit pour régler la situation dans son pays.

Pour terminer, nous voudrions souligner que compte tenu de la situation complexe actuelle, il faut aider efficacement les autorités maliennes, tout en les

encourageant à mener des politiques équilibrées et judicieuses pour régler la crise dans leur pays. Nous lançons un appel à nos collègues occidentaux dans ce sens, et nous sommes prêts à coopérer étroitement avec eux pour normaliser rapidement la situation au Mali et parvenir à une paix et une stabilité durables dans toute la région sahélo-saharienne.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Wane, de son exposé et salue la présence du Ministre malien des affaires étrangères, M. Diop.

À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, les circonstances m'obligent à commencer par exprimer ma tristesse à la suite du décès de quatre Casques bleus. Le Mexique présente ses condoléances aux familles des soldats décédés récemment à Tessalit, ainsi qu'aux autorités tchadiennes. La multiplication des incidents impliquant des engins explosifs improvisés et la persistance du trafic d'armes légères sont très préoccupantes. Cet incident malheureux démontre une nouvelle fois la nécessité de renforcer les mesures propres à empêcher que des armes et du matériel permettant de fabriquer des explosifs ne tombent entre les mains des groupes extrémistes qui opèrent au Mali et au Sahel. Je vais maintenant aborder deux points.

Premièrement, nous saluons les progrès accomplis par les autorités maliennes dans la consolidation de la transition politique avec la promulgation de la loi électorale et l'établissement de l'Autorité indépendante de gestion des élections, entre autres. Nous sommes conscients de l'ampleur du programme de réforme, y compris l'adoption d'une nouvelle constitution, dont le Gouvernement a fait son objectif pour la période de transition. Nous exhortons donc les autorités à se concentrer de manière tactique sur les réformes afin de garantir que les élections se tiennent à temps et que l'autorité de l'État s'étende à tout le pays. Il est indispensable de veiller à ce que les préparatifs des élections avancent, en concertation avec tous les acteurs politiques, et de s'assurer que les conditions fixées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine soient respectées, s'agissant en particulier des obligations du Mali en tant qu'État partie à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

En outre, la transition doit s'accompagner de mesures concrètes pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous félicitons par conséquent les autorités maliennes d'avoir repris les

réunions sur sa mise en œuvre et appréciations également à sa juste valeur le rôle joué par l'équipe de médiation internationale, dirigée par l'Algérie. Nous avons bon espoir que les dispositions nécessaires seront prises pour donner suite aux engagements pris lors des dernières réunions. Nous estimons qu'il est particulièrement urgent d'avancer sur le programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Deuxièmement, nous considérons qu'il est temps de prendre des décisions sur la meilleure façon d'appuyer la stabilisation au Mali. Les récents rapports du Secrétaire général montrent clairement que la transformation de l'architecture de sécurité du Mali et la nouvelle stratégie politique et militaire des autorités nationales ne vont pas sans difficultés notables pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous espérons que l'examen stratégique de la Mission produira des éléments concrets et pertinents aux fins de repenser le mandat et les objectifs de la MINUSMA. Il importera d'envisager toutes les options en gardant l'esprit ouvert. En même temps, nous demandons que l'examen soit effectué en coordination avec le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par Mahamadou Issoufou, ancien Président du Niger.

Nous sommes convaincus qu'un Mali stable est fondamental pour que la paix prenne racine au Sahel. Les décisions relatives à l'avenir de la MINUSMA doivent donc tenir compte du contexte régional et des vues du Groupe indépendant de haut niveau sur des questions comme la coopération transfrontière et le futur du Groupe de cinq pays du Sahel. Par ailleurs, afin d'instaurer une paix durable au Mali, nous estimons qu'il faut lutter contre les causes structurelles des conflits. À cet égard, il sera essentiel d'améliorer la gouvernance, de combattre les inégalités et de rendre justice aux victimes du conflit. Les dangers auxquels les soldats de la paix sont constamment exposés, de même que les attaques persistantes contre les civils et les nombreux cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, constituent des preuves irréfutables que le Mali a encore besoin de l'appui de la communauté internationale pour réaliser la paix, et que le Conseil de sécurité doit s'employer à continuer de faire sa part.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui, et je souhaite la bienvenue à la présente séance au Ministre malien des affaires étrangères.

Avant tout, nous exprimons nos condoléances après la mort de quatre soldats de la paix tchadiens hier et souhaitons aux blessés un prompt rétablissement. Nous rendons hommage aux Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui opèrent dans des conditions extrêmement dangereuses, et je veux insister sur le plein appui de mon pays à la Mission. Qu'il me soit permis d'aborder brièvement trois points.

Premièrement, nous restons profondément préoccupés par la situation humanitaire et de sécurité catastrophique au Mali. Les récentes attaques perpétrées par des terroristes et des groupes armés dans les régions septentrionales de Ménaka et Gao ont fait des centaines de morts parmi les civils et des dizaines de milliers de déplacés. Nous exhortons les autorités maliennes à renforcer leur coopération transfrontière afin de rétablir l'autorité de l'État dans tout le pays. Les forces militaires, le groupe Wagner et les groupes armés continuent de violer les droits humains des civils et d'attenter à ces droits. L'Albanie condamne fermement le recours à des mercenaires opérant en violation du droit international et commettant des attaques aveugles contre les civils. Nous appelons instamment les autorités maliennes à enquêter sur toutes les allégations et à demander des comptes aux auteurs.

Deuxièmement, nous notons que des mesures positives ont été prises. Nous accueillons avec satisfaction l'accord sur un calendrier de transition conclu avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de rétablir l'ordre constitutionnel au Mali d'ici à février 2024, et la promulgation de la nouvelle loi électorale marque un pas de plus vers cet objectif. Nous soulignons qu'il importe de favoriser la représentation et l'inclusion véritables de la société civile, des femmes et des groupes de jeunesse. Nous nous félicitons aussi de la tenue de la première réunion du Comité de suivi de l'Accord depuis octobre 2021. Nous engageons vivement les acteurs concernés à entretenir la dynamique engagée dans le suivi du processus de paix et l'édification d'un consensus entre les parties. Toutefois, dans l'ensemble, nous déplorons que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation ait été mise de côté. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit toujours du meilleur cadre pour s'attaquer aux causes profondes du conflit dans le nord du Mali et, à terme, le régler. L'Albanie appelle à une mobilisation renouvelée en faveur de l'Accord afin de remédier à l'insécurité croissante et aux causes structurelles de l'instabilité.

Troisièmement, nous nous inquiétons vivement de constater que la MINUSMA continue de faire l'objet de restrictions de circulation et d'accès, en dépit du mandat qu'elle a reçu du Conseil de sécurité. L'Albanie se félicite que le Secrétaire général procède actuellement à une évaluation stratégique de la Mission. Nous comptons que l'examen montrera clairement comment la Mission peut mieux s'adapter pour surmonter les difficultés rencontrées et opérer efficacement sur le terrain. À cet égard, nous condamnons la détention prolongée de soldats ivoiriens envoyés pour appuyer la MINUSMA, et exhortons les autorités à se mettre d'accord avec la CEDEAO sur leur libération.

La situation au Mali demeure complexe. C'est pourquoi nous pensons que l'unité du Conseil sur cette question est cruciale.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de ses observations et de sa direction de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que du travail acharné qu'accomplit son équipe dans les circonstances les plus difficiles qui soient. Je me joins aux autres orateurs pour exprimer nos plus sincères condoléances à la suite du décès des quatre soldats de la paix tchadien à Kidal. Je me réjouis également de la participation du Ministre des affaires étrangères Diop à notre séance et lui adresse nos condoléances pour les pertes civiles et militaires du côté malien.

Lorsque le Conseil s'est réuni en juin pour parler du Mali (voir S/PV.9061 et S/PV.9082), nous avons encouragé les autorités de transition à continuer de dialoguer avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur un calendrier pour les élections. Depuis lors, un accord a été trouvé, les sanctions ont été levées et il y a eu des avancées en direction de la tenue d'élections. Le Comité de suivi de l'Accord s'est également réuni pour la première fois depuis plus d'un an. À mesure que ces efforts avancent, nous espérons que les autorités veilleront à engager des processus ouverts à tous, en particulier aux femmes et aux jeunes, en favorisant le dialogue.

Nous avons bien conscience que les autorités maliennes sont confrontées à des défis multiples. Les groupes affiliés à Al-Qaida et à Daech continuent de s'emparer de territoires en s'en prenant aux communautés et en attaquant les bases militaires. L'augmentation de 40 % du nombre de cas de violence sexuelle liée aux conflits évoquée par le Secrétaire général est un coup de semonce : il est urgent d'améliorer la protection des droits humains.

Mais la terreur imposée par ces groupes ne doit pas être contrée par une riposte militaire qui elle-même ne protège pas les civils et leurs droits humains. En août, l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Mali a signalé que des violations étaient commises par les forces maliennes aux côtés de « personnels militaires étrangers décrits comme des responsables militaires russes ». La présence malfaisante du groupe Wagner ne peut plus être passée sous silence, encore moins niée.

Tous les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits doivent en répondre. Sans application du principe de responsabilité et sans justice, la confiance ne pourra pas être rétablie et les griefs perdureront. La MINUSMA doit se voir accorder un accès sans restriction pour enquêter en toute indépendance sur les allégations relatives aux droits humains. Il est très préoccupant que le Mali ait déclaré en juin que les autorités ne garantiraient pas la liberté d'action de la Mission dans cet effort, d'autant que cette déclaration s'inscrit dans un schéma de mesures et d'annonces qui font douter de l'attachement du Mali à un partenariat plein et entier avec la MINUSMA. Nous exhortons les autorités à collaborer de manière constructive avec la Mission, en levant les restrictions et en facilitant le travail vital des soldats de la paix.

Le Royaume-Uni demeure un fervent partisan de la MINUSMA et de son mandat. L'examen de la MINUSMA, auquel doit procéder l'Organisation prochainement, va devoir répondre à certaines questions primordiales. Il s'agira notamment de déterminer si la Mission peut conserver une présence viable au Mali et, si oui, comment. Cet examen devra présenter des options crédibles reflétant les réalités sur le terrain. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec nos collègues sur ce sujet dans les semaines à venir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

M. Diop (Mali) : La délégation malienne vous adresse, Monsieur le Président, ses chaleureuses félicitations pour l'accession de votre pays, le Gabon, grand ami du Mali, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre, et je vous assure de notre entière disponibilité à œuvrer avec vous pour la réussite de votre mandat. Je voudrais aussi saluer et remercier tous les membres du Conseil qui ont exprimé des mots aimables à mon endroit et à l'endroit de mon pays.

Nous nous réunissons à un moment où une lâche attaque terroriste à l'engin explosif improvisé a coûté hier, lundi 17 octobre, la vie à quatre Casques bleus tchadiens et en a blessé trois autres. Au nom du Gouvernement et du peuple maliens, j'adresse nos sincères condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement et au peuple tchadiens, mais aussi aux Nations Unies, et nous souhaitons prompt rétablissement aux blessés. Je tiens aussi à condamner sans aucune réserve cet acte barbare qui ne fait que renforcer notre détermination commune à poursuivre la lutte contre le terrorisme. Je voudrais également associer à cela les milliers de victimes parmi les soldats maliens, mais aussi les populations maliennes, qui continuent de payer un lourd tribut à cette insécurité, depuis plus d'une décennie.

Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général sous examen (S/2022/731) et je remercie mon frère, M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour son exposé et pour les mises à jour depuis sa publication.

Les observations détaillées du Gouvernement ont été communiquées aux membres du Conseil dans un mémorandum. Je voudrais à présent réagir à quelques passages du rapport et aux commentaires des membres, que j'ai naturellement écoutés avec une grande attention.

Sur le plan politique, des progrès importants ont été réalisés pendant la période sous examen, pour un retour apaisé et sécurisé à l'ordre constitutionnel. Toutes ces actions ont été menées en étroite coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notre organisation sous-régionale. En effet, le Gouvernement malien a procédé à l'adoption d'un chronogramme pour les réformes politiques et électorales, y compris le calendrier des élections, dans le cadre de la nouvelle Loi électorale qui a été adoptée par consensus au niveau du Conseil national de transition. Cette nouvelle loi électorale prévoit notamment, c'est une nouveauté, la création et la mise en place de l'Autorité indépendante de gestion des élections, dont les 15 membres ont été nommés le 12 octobre dernier. L'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO participent à toutes les rencontres de la Commission de suivi du calendrier des réformes politiques et institutionnelles, dont la dernière s'est tenue le 13 octobre, sous la présidence du Premier Ministre par intérim de la République du Mali. Poursuivant cette dynamique d'inclusivité et

de consensus chère à S. E. le colonel Assimi Goïta, Président de la Transition, Chef de l'État de la République du Mali, des dispositions sont en cours en vue de l'augmentation du nombre de sièges du Conseil national de transition, organe législatif de la transition.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un vaste chantier de réformes en cours d'exécution et indispensables à la refondation de notre État, qui comprend la remise, le 11 octobre, au Président de la Transition, de l'avant-projet de la nouvelle constitution malienne, élaboré à l'issue d'une démarche consensuelle mais aussi de larges concertations avec l'ensemble des forces vives du pays. Ce projet de loi fondamentale prend en charge les aspirations profondes des Maliennes et des Maliens, telles qu'elles ont été exprimées lors des Assises nationales de la refondation.

Sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, je ne me lasserai jamais de souligner que le Gouvernement reste totalement engagé dans sa mise en œuvre diligente et intelligente, pour une stabilité durable au Mali. À cet égard, je me félicite de la tenue de la réunion de décision de haut niveau, au mois d'août dernier, qui elle-même a été suivie de la sixième réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord, le 2 septembre à Bamako. Toutes ces rencontres ont permis de lever certains obstacles à la mise en œuvre de l'Accord.

Plus récemment, la quarante-sixième session du Comité de suivi de l'Accord s'est tenue le 11 octobre et a permis aux parties maliennes de renouveler leurs engagements pour une paix durable. Je voudrais à ce sujet saluer la forte implication de la médiation internationale, sous la direction de l'Algérie, et saluer tous les membres de la médiation internationale qui nous accompagnent. Comme les membres le savent, au titre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, les parties maliennes ont convenu de l'intégration de 26 000 ex-combattants d'ici à 2024.

Je me félicite par ailleurs d'une participation de plus en plus active et significative des femmes et des jeunes au processus de paix. Parallèlement, le Gouvernement malien œuvre constamment à la promotion de la paix et du vivre-ensemble, comme en témoigne la première édition de la Semaine de la réconciliation nationale, qui s'est tenue le mois dernier sur l'ensemble du territoire, mais également au niveau de la diaspora malienne.

À l'instar du Secrétaire général, les membres du Conseil ont été nombreux à manifester leurs préoccupations relatives à la situation sécuritaire. J'en ai pris bonne note et je partage beaucoup des préoccupations qui ont été exprimées autour de cette table. Le rapport sous examen, cependant, aurait gagné en objectivité s'il informait davantage sur les efforts et les progrès réalisés par le Gouvernement, dans le cadre de la sécurisation du territoire national et de la protection des populations civiles.

Depuis le mois de décembre 2021, les Forces de défense et de sécurité maliennes ont lancé de grandes opérations militaires qui ont permis de détruire d'importants sanctuaires terroristes, d'opérer des saisies importantes d'armes, de munitions et de matériels de guerre, de libérer plusieurs localités et de favoriser le retour des personnes déplacées dans leur foyer. Cette montée en puissance des Forces de défense et de sécurité est une réalité tangible fortement appréciée par les populations. Le Gouvernement reste déterminé à prévenir et à contrer les attaques indiscriminées ou les représailles visant, malheureusement les populations civiles.

En outre, le Gouvernement s'est doté d'une stratégie intégrée pour le Centre, comme cela a été rappelé par beaucoup d'intervenants, qui comprend, en plus des aspects purement sécuritaires, des approches politiques et de développement économique, social et culturel. Cela pour dire que les autorités maliennes ont pleinement conscience que la seule réponse sécuritaire ne suffira pas à ramener la paix et la stabilité dans notre pays et qu'il est indispensable de créer un environnement socioéconomique à même de fournir des opportunités, mais aussi des perspectives, aux populations, particulièrement dans leurs franges vulnérables aux influences néfastes des groupes terroristes.

Dans la même veine, le Gouvernement œuvre pleinement à la restauration de l'autorité de l'État et à la fourniture des services sociaux de base aux populations dans les zones affectées par l'insécurité. Pour ce qui concerne la présence de représentants de l'État, des mesures ont été prises pour que les cadres récemment nommés, et il y en a beaucoup – presque 200 représentants de l'État ont été nommés récemment –, soient prêts à être déployés après leur formation, qui comprend des modules sur les élections et le mandat de la MINUSMA, mais aussi sur les services sociaux de base. À ce titre, les initiatives se multiplient pour offrir l'éducation au plus grand nombre d'enfants dans les zones affectées par le conflit, ce qui est aussi une préoccupation

importante. Le Gouvernement fournit d'énormes efforts pour permettre à tous les enfants, même ceux qui sont dans des camps de personnes déplacées, de pouvoir continuer à recevoir une éducation digne.

Toujours dans ce chapitre sécuritaire, il est surprenant que, dans le cadre du récit factuel, le rapport du Secrétaire général ait passé sous silence la saisine du Conseil de sécurité par le Mali, le 15 août, pour ce qui concerne les tentatives de déstabilisation et les violations répétées de l'espace aérien par les forces françaises (voir S/2022/622). Ces actes d'agression d'une extrême gravité constituent, les membres du Conseil le savent, une violation de la Charte des Nations Unies, mais aussi du droit international. Nous pensons que ces actes ne doivent pas rester sans suite, et le Conseil de sécurité est interpellé fortement au Mali, en Afrique et ailleurs. C'est pourquoi le Gouvernement renouvelle sa demande d'une réunion spécifique du Conseil de sécurité, qui lui donnera l'occasion de présenter des preuves concrètes des actes de duplicité, d'espionnage et de déstabilisation de la France contre le Mali, y compris le partage de renseignements et le largage de matériels au profit d'organisations criminelles, qui sont à l'origine de l'insécurité et des violences contre les populations civiles, qui attendent du Conseil de sécurité qu'il assume sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous avons également pris à témoin, à travers cet exercice, l'opinion publique nationale et internationale, qui doit être édifiée pour une fois sur les causes profondes et les facteurs qui créent l'insécurité, la déstabilisation et l'expansion du terrorisme dans le Sahel. Le Mali dénonce la guerre par procuration qui lui est imposée, tout comme les manœuvres et les entraves à la tenue de cette réunion spécifique pour la manifestation de la vérité dans cette partie du Sahel. En tout état de cause, le Gouvernement du Mali se réserve le droit de recourir à la légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, mais aussi à la lettre n° 444/MAECI, en date du 15 août, que le Gouvernement du Mali a adressée au Conseil de sécurité, si la France continue à porter atteinte à la souveraineté de notre pays, à son intégrité territoriale et à sa sécurité nationale.

Sur la question des droits de l'homme, je me réjouis de la baisse constatée des cas d'atteinte aux droits humains sur la période couverte par le rapport. Cependant, contrairement à des allégations sans fondement et entretenues à dessein, les opérations militaires

des Forces de défense et de sécurité maliennes sont conduites dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Conformément à sa politique de tolérance zéro, le Gouvernement du Mali, à travers la justice militaire, a jugé plusieurs cas d'infractions relevant de la compétence des tribunaux militaires, et de nombreuses procédures ont été ouvertes dans ce sens, dont certaines sont en cours d'instruction préparatoire au niveau du tribunal militaire. S'ajoutent notamment à ces mesures les enquêtes ouvertes pour la recherche de la vérité, ainsi que la relecture du Code pénal, du Code de procédure pénale et du Code de la justice militaire pour prendre en charge ces situations.

Je salue ici l'appui de la MINUSMA dans le cadre de la tenue de la deuxième audience du tribunal militaire de Mopti et de trois autres audiences au niveau de la juridiction de Douentza, ainsi que sa contribution à l'amélioration des conditions de détention et de sécurité dans certaines prisons dans le centre du pays.

Je dois dire en outre que la justice a ses propres exigences, lesquelles commandent que les allégations contenues dans le rapport, qui ne sont pas paroles d'évangiles, soient étayées par des preuves objectives ou, tout au moins, qu'elles soient fondées en leur principe, ce qui n'est pas toujours établi dans le rapport. Cependant, je le redis avec force, le Gouvernement du Mali reste fermement opposé à l'instrumentalisation et à la politisation de la question des droits de l'homme à des fins de déstabilisation, d'intimidation ou de chantage.

Au demeurant, il est tout aussi regrettable de constater que certains mécanismes des Nations Unies, mis en place soi-disant pour aider les pays en crise, fassent l'objet des mêmes instrumentalisations par des influences extérieures. Dans ce chapitre, le Gouvernement du Mali constate avec regret que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les sanctions concernant le Mali, créé par la résolution 2374 (2017), outrepassa de plus en plus son mandat, tant dans la substance des événements à examiner que dans sa zone d'opération, qui est exclusivement limitée aux régions du nord de notre pays qui sont concernées par la mise en œuvre de l'Accord. Le Gouvernement a toujours coopéré et de bonne foi avec les mécanismes relatifs au régime de sanctions, notamment le Comité des sanctions, avec lequel nous entretenons une bonne relation. Toutefois, nous envisageons de réévaluer notre coopération avec le Groupe d'experts à l'aune du respect par celui-ci des termes précis de son mandat. Nous avons saisi par écrit le Conseil de sécurité par rapport à cette question.

En ce qui concerne la situation humanitaire, le Gouvernement du Mali reste très préoccupé par la situation précaire des réfugiés dans les pays voisins, que je remercie ici pour leur hospitalité à l'égard des nôtres. Le Gouvernement reste également attentif au cas des milliers de personnes déplacées, y compris leurs enfants, dans le contexte de la rentrée scolaire. Nous sommes d'autant plus préoccupés que les fonds nécessaires aux besoins humanitaires, comme cela a été signalé tout à l'heure par le Représentant spécial, ne sont mobilisés qu'à hauteur de 30 %. Cependant, je veux donner cette assurance à nos compatriotes dans cette situation difficile : le Gouvernement du Mali continuera à s'atteler à réunir les conditions, non seulement pour leur prise en charge adéquate sur place, mais aussi et surtout pour faciliter leur retour dans leurs localités d'origine dans la sécurité, mais aussi et surtout dans la dignité.

J'ai également pris bonne note des remarques et observations des membres du Conseil en ce qui concerne les défis opérationnels imposés à la MINUSMA. Le Gouvernement malien s'est organisé pour prendre en charge le départ de la force française Barkhane. Il n'y a donc pas de vide sécuritaire à cet égard. Nous invitons par conséquent la MINUSMA à pleinement coopérer avec la partie malienne, en vue de l'efficacité de nos actions communes sur le terrain.

Les membres du Conseil comprendront ici, contrairement à ce qui est véhiculé, qu'il n'existe aucune volonté de restreindre les mouvements de la Mission. Il y a plutôt de la part du Gouvernement malien une volonté d'affirmer notre souveraineté sur notre territoire, une volonté de coordination, mais une volonté aussi de partenariat avec la Mission en tenant compte de ce contexte nouveau.

Le Gouvernement a été amené à prendre des mesures pour des considérations de sécurité nationale essentiellement, suite à l'arrivée, sans base légale, de forces étrangères qui se présentaient sous la bannière des Nations Unies, ce qui est profondément préoccupant et doit interpeller le Conseil. La suspension des rotations qui s'en est suivie n'a été que temporaire, elle a été immédiatement levée suite à la mise en place, comme le Représentant spécial du Secrétaire général l'a dit, d'un cadre permanent de concertation de haut niveau entre le Gouvernement et la MINUSMA qui ne comprend pas moins de sept membres du Gouvernement, ce qui montre notre engagement à travailler avec la Mission pour trouver des solutions. Ce cadre a permis de régler les questions de rotation et, comme il est permanent,

permettra d'apporter des solutions à d'autres difficultés qui se poseront à la MINUSMA. En tout cas, nous serons toujours disponibles pour envisager ensemble des solutions.

Dans la perspective de l'élaboration de la revue stratégique, le Gouvernement malien affiche en priorité le recentrage de la Mission sur les fondements de sa présence au Mali, notamment l'appui à la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, mais aussi une meilleure articulation du travail de la Mission avec les autorités maliennes.

Sur ce chapitre du travail de la MINUSMA, je crois aussi que le représentant de la France affirme que la MINUSMA est plus appréciée dans les régions reculées de notre pays. Je voudrais à cet égard lui rappeler la devise du Mali : un peuple, un but, une foi. Il n'y a pas de régions ou de Maliens du Nord et de Maliens du Sud, qu'on tenterait d'opposer les uns aux autres. Les sentiments que les Maliens expriment à l'égard de la Mission à l'intérieur du pays n'ont d'autre vocation que d'encourager la Mission à assumer pleinement son mandat, qui est celui de la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire malien. Je réitère encore une fois que le Mali est pleinement engagé à coopérer avec la Mission dans l'atteinte de son mandat et dans le plein respect de la souveraineté de notre pays.

Certains membres du Conseil ont aussi évoqué le dossier de l'arrivée illégale et sans autorisation de militaires venus de la Côte d'Ivoire, et lourdement armés, qui a également suscité beaucoup de commentaires autour de cette table et même en dehors de cette salle. Je note avec regret que le rapport du Secrétaire général omet malheureusement encore une fois de faire référence à la note verbale publiée sous la cote MINUSMA/PROT/NV/226/2022 en date du 22 juillet, par laquelle la Mission elle-même établit clairement qu'il n'y a pas de lien entre la Mission et les 49 soldats qui sont arrivés sur le territoire malien. Je le répète pour les représentants de la Norvège, des trois membres africains du Conseil de sécurité et de l'Albanie. Je crois que le 12 juillet, le porte-parole du Secrétaire général a aussi affirmé très clairement qu'il n'y avait pas de lien, renforçant cette thèse.

Je pense qu'il faut qu'il soit très clair dans la tête des membres du Conseil qu'il ne s'agit pas de troupes des Nations Unies. Toutes les troupes des Nations Unies qui arrivent au Mali et qui suivent le protocole sont agréées et leurs travaux facilités. Même lors de l'incident d'hier, c'est en quelques heures que l'autorisation a été donnée pour l'évacuation des soldats. Je crois qu'il ne faut pas faire d'amalgame à ce niveau.

La justice malienne est donc saisie de cette affaire qui ne concerne pas les Nations Unies. Malgré les dysfonctionnements et les manquements qui ont été reconnus à la fois par les Nations Unies et la Côte d'Ivoire, le Gouvernement malien s'est toujours dit ouvert à une solution politique et diplomatique, notamment à travers la médiation du Président de la République togolaise, dans l'esprit des relations fraternelles et de bon voisinage qui ont toujours caractérisé le Mali et la Côte d'Ivoire. Nous sommes des pays frères avant tout. Cette médiation a déjà permis la libération, pour raisons humanitaires, de trois soldates.

Pour donner toutes les chances cependant au processus diplomatique, le Mali lance un appel aux différents intervenants à éviter tout parti pris et à inscrire leurs démarches dans une approche seulement constructive pour aider à trouver une solution. C'est surtout cela qui est attendu de nos partenaires, mais c'est surtout ce qui est attendu des Nations Unies.

Je voudrais conclure en soulignant que le peuple malien a décidé de prendre son destin en main. Les Maliennes et les Maliens soutiennent pleinement le Gouvernement de transition dans les réformes politiques et institutionnelles en cours ; dans les efforts et les actions en cours pour la sécurisation de notre territoire national ; dans la protection des personnes et des biens ; mais aussi dans la fourniture de services sociaux de base aux populations. Pour conforter ce soutien inconditionnel, le Gouvernement s'attèle à l'organisation d'élections générales, transparentes et crédibles qui marqueront la fin de cette période transitoire en mars 2024, suivi du transfert pacifique du pouvoir aux nouvelles autorités élues.

Le peuple malien dans son ensemble apprécie le soutien et l'accompagnement de l'ensemble de nos partenaires pour la réalisation des chantiers majeurs pour l'avenir de notre pays. À cet égard, je voudrais rappeler les principes clefs édictés par S. E. le Colonel Assimi Goïta, Président de la transition et Chef de l'État, qui guident désormais l'action publique au Mali. Il est important de retenir ces principes car ils vont guider notre interaction avec le Conseil comme avec d'autres partenaires. Ces principes sont les suivants : le respect de la souveraineté du Mali ; le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires opérés par le Mali ; la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans toutes les décisions qui seront prises.

Je termine donc en renouvelant la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens pour l'accompagnement constant des Nations Unies, mais aussi de

l'ensemble des partenaires qui ont prêté la main à notre pays. Je voudrais enfin m'incliner devant la mémoire de toutes les victimes, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur au Mali.

Le Président : Le représentant de la France a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. de Rivière (France) : Je tiens à rétablir la vérité après les accusations mensongères et diffamatoires du Gouvernement de transition malien, telles que contenues dans la lettre transmise au Conseil de sécurité le 15 août (voir S/2022/622) et répétées à l'instant devant le Conseil par le Ministre des affaires étrangères du Mali.

Je rappelle que le redéploiement de l'opération Barkhane en dehors du territoire malien s'est achevé le 15 août avec le départ du Mali du dernier soldat français. Le communiqué publié à cette occasion par la présidence de la République française a été transmis aux membres du Conseil. Cette manœuvre de redéploiement avait été décidée le 17 février dernier, à la suite d'une concertation approfondie avec l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. Elle reposait sur le constat que les conditions politiques et opérationnelles n'étaient plus réunies pour rester engagé au Mali.

La France en avait rendu compte devant le Conseil. Elle a toujours fait preuve de transparence à l'égard de la communauté internationale, et ce, depuis le début de son intervention militaire au Mali en 2013, intervention qui reposait sur une demande des autorités maliennes.

Dans ce contexte, je regrette profondément les accusations graves et infondées portées contre la France de manière répétée par les autorités de transition maliennes. Je rappelle que la France s'est engagée pendant neuf ans aux côtés du Mali, à la demande de ce pays, pour combattre les groupes armés terroristes, et que 59 soldats français ont payé le prix de leur vie dans ce combat.

La France n'a jamais violé l'espace aérien malien. Je conteste formellement toute violation du cadre juridique bilatéral. La France se conforme aux prescriptions

de l'accord conclu par l'échange de lettres en 2013, malgré la dénonciation unilatérale et injustifiée de cet accord par le Mali le 2 mai dernier. La France restera engagée au Sahel, dans le golfe de Guinée et dans la région du lac Tchad, aux côtés de tous les États responsables qui font le choix de la lutte contre le terrorisme et du respect de la stabilité et de la coexistence entre les communautés. Nous poursuivrons le combat contre le terrorisme, en coordination avec l'ensemble de nos partenaires, et nous continuerons également à soutenir les populations civiles, qui sont les premières victimes du terrorisme.

Le Président : Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Diop (Mali) : Je m'excuse vraiment de devoir prendre la parole, parce que je pensais que la séance était terminée. Je crois que je ne vais pas aller dans le détail pour répondre aux déclarations qui ont été faites par le représentant de la France. Mais je crois que sa prise de parole justifie encore une fois la séance que le Mali a demandée pour pouvoir présenter ces éléments, parce que nous n'avons pas eu l'occasion de pouvoir les présenter.

Je souhaite, maintenant que la France a commencé à répondre, qu'elle donne son accord pour que nous puissions avoir cette séance, où, dans les meilleurs délais, l'État malien amènera à la face du Conseil de sécurité et à la face du monde des preuves concrètes et tangibles de ce que nous mettons en avant. Il y va de la crédibilité du Mali. Le Mali n'a pas fait ces déclarations à la légère. Nous savons qu'il s'agit d'actes et de déclarations extrêmement graves, pour lesquels nous mettons en jeu la responsabilité et la crédibilité de l'État malien. Je souhaite donc que la France soit maintenant porteuse de cette demande d'une séance spéciale.

Le Président : Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 15.